

**Élections des membres
de la chambre d'agriculture
de la Haute-Garonne**

**ÉTABLISSEMENT DES LISTES
ÉLECTORALES**

AVIS

Les listes électorales pour les élections des membres de la chambre d'agriculture de la Haute-Garonne peuvent être consultées jusqu'au 15 octobre 2024.

Toute personne intéressée ne figurant pas sur les listes électorales provisoires peut demander à la commission d'établissement des listes électorales à y figurer.

Tout électeur inscrit dans le département peut demander l'inscription d'une personne omise ou la radiation d'une personne qu'il estime indûment inscrite.

Il peut également faire une demande de rectification des informations le concernant, en y joignant tout justificatif utile.

Ces réclamations doivent être adressées par lettre, sous pli recommandé avec avis de réception, ou numérisée, par voie électronique avant le 16 octobre 2024, selon le cas à :

**Monsieur le Président
Commission d'établissement des listes électorales
Préfecture de Haute-Garonne – DCL / BRE
1, place Saint-Etienne
31038 Toulouse Cedex 9**

ou

haute-garonne@elections.chambagri.fr